



Note sur les études en alternance

Approuvée lors du Conseil fédéral du 22 février 2014 à Louvain-la-Neuve

1. Contexte politique

Les propositions en faveur d'un enseignement en alternance se sont multipliées au cours des dernières années. Favoriser l'emploi des jeunes, correspondre aux attentes des employeurs, telles sont des idées qui apparaissent au devant de la scène et sous-tendent l'enseignement en alternance. Celles-ci se propagent sans beaucoup de débat : sans explicitation des motivations de ceux qui les proposent, ou sans protestations de ceux qui pourraient en être lésés. Et si le peu de débat qui existe permet de faire connaître les points forts de l'alternance, il a pour défaut de masquer également les dangers que celle-ci peut entraîner.

C'est ce caractère à priori consensuel qui va être questionné dans la présente note. Son rôle est de définir une position de la FEF par rapport aux études en alternance et aux dispositifs d'insertion professionnelle similaires à celle-ci, dans l'enseignement universitaire, en hautes-écoles et en écoles supérieures des arts. Il s'agit en outre, et de manière secondaire, de doter la FEF d'une réponse au décret "Fourre-Tout" qui vise à reconnaître l'alternance officiellement dans l'enseignement supérieur.

2. L'alternance

Qu'est-ce que l'alternance ?

Le principe de la formation en alternance est de réaliser ses études partiellement dans un établissement d'enseignement supérieur et partiellement dans le monde professionnel. Un idéal-type d'un dispositif d'alternance consisterait en un cursus, par exemple en master, dont la moitié des crédits sont donnés dans l'enseignement supérieur, et l'autre moitié est donnée en

entreprise.

A partir de cette définition générale, plusieurs modalités de mise en pratique concrète peuvent exister : le niveau de l'encadrement peut être variable (avec différents degrés de suivi de l'établissement), l'articulation entre la formation en entreprise et le cursus est à définir, le statut de l'étudiant (est-il encore étudiant ou semi-travailleur ?) est aussi à penser, le statut du diplômé (co-diplomation avec l'entreprise ?) également et enfin, dans plusieurs propositions, l'étudiant est payé par l'entreprise pour laquelle il travaille. Il ressort que cette dernière piste est sérieusement envisagée par le cabinet du ministre et qu'il convient de s'y attarder.

Plusieurs modalités et variantes existent donc. Mais l'objectif est d'abord de positionner la FEF par rapport au principe même de l'alternance, en tant que type d'enseignement particulier, et non sur l'acceptabilité de telle ou telle modalité particulière. En effet, la position qui est défendue dans cette note est que c'est le principe de l'alternance qui pose question, plutôt qu'une modalité qui apparaîtrait ou non.

3. Arguments

Comment l'alternance peut-elle s'inscrire dans la vision de la FEF d'un enseignement démocratique et émancipateur ? D'une part, la FEF revendique un enseignement qui soit accessible à tous, indépendamment de la condition sociale, économique ou culturelle de l'étudiant. L'absence de sélection à l'entrée, la gratuité des études ou la proximité géographique sont des outils en ce sens. Il s'agit d'une recherche de la démocratisation de l'enseignement. En plus de cela, la FEF appelle de ses vœux un enseignement qui soit émancipateur, qui forme à la prise de décision autonome et à la participation au débat démocratique. Le rejet de la marchandisation de l'enseignement, le caractère public de l'enseignement, le développement d'une faculté d'analyse critique du savoir et de la société occupent une place primordiale pour l'atteindre.

L'enseignement en alternance, s'il semble à première vue compatible avec cette vision, est, après un examen plus approfondi, en opposition avec plusieurs points qui caractérisent celle-ci. C'est l'analyse des contrastes entre un enseignement démocratique et émancipateur et les dispositifs d'alternance qui va être dressée ci-dessous.

b. Une fausse réponse à de véritables enjeux.

Deux arguments principaux sont soulevés par les partisans de l'alternance¹. Il en existe d'autres, ils sont moins souvent évoqués ou moins importants, car ils constituent des modalités ou ne sont pas spécifiques à l'alternance. Nous choisissons de nous focaliser sur les deux qui constituent le cœur de la motivation des dispositifs d'alternance.

¹ <http://marcourt.wallonie.be/actualites/~lancement-de-4-masters-en-alternance-des-la-rentree-academique-2011-en-communaute-wallonie-bruxelles.htm?lng=fr>

1. Un emploi pour chaque étudiant

Le premier argument consiste à rapprocher l'étudiant du monde de l'entreprise en mettant en adéquation programmes de cours et attentes du marché du travail. Il s'agit d'une vision appelée « adéquationniste » de l'enseignement et l'alternance est une réalisation de ce principe. Si les étudiants sont formés de manière plus en adéquation avec le marché du travail, les entreprises les embaucheront davantage et dans des secteurs qu'ils désirent. L'alternance permettrait donc de leur faire éviter le chômage, fort élevé chez les jeunes, et qui constitue une préoccupation importante.

A ce premier argument, deux réponses doivent être opposées. La première est que le faible taux d'emploi des jeunes, ou la difficulté actuelle à trouver un travail qui entraîne la volonté de bien se préparer à son insertion professionnelle, ne provient pas d'un manque de qualification. La cause est à chercher ailleurs : le chômage des jeunes provient avant tout d'un environnement économique actuellement morose : il existe une offre d'emploi pour vingt demandeurs d'emploi². Si il y a peu d'emplois disponibles dans une société, que les jeunes soient qualifiés ou pas, un grand nombre d'entre eux aura du mal à trouver un emploi. Et rendre leur cursus en adéquation avec le marché du travail ne pourra pas améliorer la situation. Au mieux cela peut leur faire "prendre" la place d'un autre travailleur, jeune ou non. Affirmer qu'une plus grande adéquation avec le marché du travail augmenterait les chances d'emploi n'est donc pas correct. Si l'on veut véritablement améliorer les perspectives professionnelles, et sans avoir besoin de supprimer de nombreux crédits de cours, il est plus efficace de mettre en place une série de mesure pour créer des emplois.

Une seconde réponse est que, même dans l'optique où la finalité de l'enseignement est l'obtention d'un emploi (ce qui ne fait pas consensus et dépend de la filière et de l'établissement), il n'est pas toujours efficace de lier l'enseignement à l'état *actuel* du marché du travail. En effet, à notre époque, la rapidité des évolutions technologiques et les fluctuations du marché ne permettent pas de prévoir quels seront les besoins du marché du travail dans cinq ans. Qui aurait pu prévoir l'explosion récente des nouvelles technologies ? Le changement rapide du marché du travail pose donc la question de l'intérêt de lier les études à celui-ci. Dans de nombreux cas, apprendre des concepts, théories et pratiques davantage généraux et non liés aux besoins immédiats du marché du travail permet de s'assurer des compétences à plus long terme. Par ailleurs, la formation en entreprise, ne forme qu'à une culture d'entreprise particulière et qu'à un type d'outil, utilisé par celle-ci. Elle laisse dès lors l'étudiant vulnérable en cas de changement de technologie ou de firme. Il est peu prudent de remplacer la moitié des crédits de cours par un tel type de formation, qui offre des compétences spécifiques, à court terme, et qui s'obtiennent également lors des premiers pas du diplômé dans son métier. Cet aspect, combiné au fait le manque d'emploi n'est pas lié au manque de qualification, vide d'une partie importante le contenu de l'argument adéquationniste en faveur de l'alternance.

² Pour être exact : le service public fédéral de l'emploi calcule qu'il y a une offre d'emploi pour 40 demandeurs d'emploi. L'IRES quant à lui calcule qu'il y a une offre pour 5 chercheurs. Les mesures varient donc mais le constat reste le même : il y a plus de demandeurs d'emploi que de places disponibles.

2. La démocratisation

Le second argument en faveur de l'alternance tente faire vibrer la corde de la démocratisation. Si les études en alternance sont payées par l'entreprise (ou par les pouvoirs publics dans le cas d'ASBL), voire qu'un salaire/défraiement est versé à l'étudiant, celui-ci ne doit plus supporter le coût de ses études. L'alternance pourrait donc permettre de faire tomber les barrières financières aux études et de réaliser leur gratuité. Cet argument méconnaît deux mécanismes.

La première est que les dispositifs d'alternance actuels sont proposés majoritairement en master. Or, c'est dès le bachelier que se posent les problèmes de coût des études. C'est le coût des études du bachelier, auquel s'ajoutent une série de facteurs sociaux et culturels, qui entraîne que parmi les diplômés, il y a une très faible proportion d'étudiants de milieu social modeste. S'attaquer au coût des études seulement à partir du master est un moyen peu efficace pour atteindre la démocratisation, puisque les étudiants modestes ont en bonne partie déjà du quitter le cursus.

Ensuite, le défraiement/salaire versé à l'étudiant en alternance va entraîner à moyen terme une dualisation des filières d'enseignement. Car l'existence de cursus en alternance, payés, va attirer proportionnellement plus d'étudiants issus de milieu modeste. A l'inverse, les cursus qui ne sont pas en alternance et qui sont non-payés, vont attirer proportionnellement plus d'étudiants aisés (qui ont moins de chance d'avoir des problèmes d'argent). Les filières en alternance vont donc être composées par proportionnellement plus d'étudiants de milieu modeste. Cette dualisation de l'enseignement pose problème. D'une part car plusieurs études montrent que ces étudiants sont ceux qui ont, en moyenne, le plus de difficultés dans l'enseignement supérieur et le plus de retard issu de l'enseignement secondaire. Les regrouper dans des filières ne permet pas une émulation qui pourrait égaliser leur niveau avec ceux des autres. D'autre part, si l'on admet l'argument évoqué ci-dessus qu'un rapprochement avec le monde de l'entreprise va diminuer la qualité du diplôme en le rendant court-termiste, ce sont les étudiants les moins favorisés qui auront donc ce diplôme de moins bonne qualité. Alors que les filières où les étudiants ne seront pas payés, composées d'étudiants plus aisés, octroieront des diplômes plus solides, de meilleure qualité.

L'alternance ne permet donc pas de répondre à l'enjeu de la démocratisation, au contraire. Pour répondre à celui-ci, il faudrait mettre en place toute une série de mesures : augmenter l'encadrement (ce qui passe par un refinancement de l'enseignement), investir dans l'aide à la réussite, mettre en place d'autres types de pédagogies, etc.

Si l'alternance ne permet pas de répondre aux objectifs qu'elle affiche, il faut également souligner qu'elle possède des caractéristiques qui ne sont pas souhaitables.

b. Des dangers bien réels

1. La marchandisation de l'enseignement

La volonté affichée de l'alternance est de lier les cursus aux demandes du marché du travail. En ce sens, il s'agit d'une proposition qui s'inscrit dans le processus de marchandisation de l'enseignement. S'il est important que les études supérieures puissent préparer à un travail (à fortiori dans les filières professionnalisantes où l'on ne peut envisager qu'un étudiant sorte sans connaissance pratique), il n'est pas souhaitable de lier la définition des cursus aux attentes (qui ne peuvent être qu'à court terme) du marché du travail. Et c'est là que l'alternance fait un pas de trop par rapport à d'autres dispositifs pratiques comme les stages. La priorité de l'enseignement est de former des citoyens capables d'autonomie, de porter un regard critique sur le savoir et la société et de s'engager dans celle-ci. Or, en laissant organiser la moitié d'un cursus par une entreprise, voire en lui permettant de co-diplômer l'étudiant, cette aspiration à un enseignement critique et citoyen est mise à mal.

En effet, n'y a-t-il pas une dépendance entre le savoir enseigné en entreprise et les intérêts de celle-ci ? Il est peu probable qu'une firme comme Microsoft forme à l'utilisation des logiciels libres ou des *creative commons*. De même, un étudiant en alternance en agronomie sera-t-il formé de manière critique au sein d'une firme comme Monsanto ? L'alternance, qui est en fait un processus de privatisation partielle des contenus de l'enseignement, ne peut garantir l'indépendance de l'enseignement.

2. La précarisation de l'emploi

Un autre aspect problématique est la concurrence entre les étudiants en alternance et les jeunes travailleurs. Si l'alternance se généralise, ce sont des dizaines de milliers d'étudiants qui travailleront en se formant en entreprise. Les perdants de ce dispositif seront les jeunes travailleurs, qui verront leurs chances de trouver du travail s'amoinrir, puisque l'entreprise peut faire travailler des étudiants pour un salaire plus faible que celui d'un salarié. En effet, une entreprise pourra engager plusieurs étudiants en alternance, supervisés par un superviseur, au lieu d'engager plus de monde. Cette accroissement de la concurrence pour les emplois entraîne à moyen terme soit une augmentation du chômage (puisque'il y a plus de demandeurs d'emploi pour chaque job, alors que le marché est déjà bouché dans de nombreux secteurs), soit une diminution des montants des salaires pour les jeunes travailleurs, afin que ceux-ci restent compétitifs.

3. La dualisation de l'enseignement

Cet aspect a déjà été évoqué ci-dessus. La rémunération probable des étudiants lors de leur formation en entreprise risque de créer deux types de filières : d'un coté un enseignement

rémunéré, composé d'étudiants plus modestes et avec à la clef un diplôme de moins bonne qualité ; et de l'autre un enseignement payant, amenant à un meilleur diplôme et fréquenté par une population proportionnellement plus aisée. Il est aisé de voir que cette configuration pose un problème de mixité sociale. Il pose également la question du choix de filière, puisque les filières où les rémunérations n'existeront probablement jamais risquent d'être délaissées.

En analysant l'alternance sous les différentes facettes présentées dans cette note, il apparaît que les étudiants ne seront pas les principaux bénéficiaires de l'alternance. Leurs chances d'emploi n'augmenteront probablement pas, la qualité de leur formation non plus et les potentielles rémunérations qu'ils recevraient risquent d'entraîner une dualisation de l'enseignement. Les véritables bénéficiaires des dispositifs en alternance ne seraient donc pas les étudiants, mais bien le dynamisme de l'économie et des entreprises. Ce sont en effet ces dernières qui disposeront de main d'œuvre à moindre coût et formée pour les besoins spécifiques de leur production. Or, celles-ci sont légalement tenues de mettre des moyens pour la formation de leurs jeunes travailleurs, ce qui n'est que partiellement réalisé. L'alternance s'intégrerait dans un cadre d'externalisation des coûts de formation de l'entreprise, en faisant supporter ceux-ci par les établissements d'enseignement.

4. Position de la FEF

La FEF se positionne en défaveur de l'alternance au motif que les étudiants n'en seront, au final, pas les bénéficiaires, car elle ne peut répondre ni à l'enjeu du manque d'emploi chez les jeunes, ni à celui de la démocratisation de l'enseignement, deux objectifs pour lesquels elle est avancée. Même si de nombreux acteurs qui la proposent le font dans d'autres intentions, il s'avère que la fonction principale de l'alternance est de participer à l'« économie de la connaissance »³, maintes fois critiquée depuis que ce concept existe.

La FEF relève également les dangers que peut, et va probablement entraîner à terme l'enseignement en alternance ou les dispositifs similaires à celle-ci. D'une part, la marchandisation de l'enseignement que celle-ci véhicule est un obstacle au caractère émancipateur de celui-ci, car elle diminue le caractère indépendant de la formation en la faisant dépendre de l'entreprise et parce qu'elle se substitue à des cours parfois généraux, d'ouverture, ou réflexifs. D'autre part, le risque de la création d'un enseignement à deux vitesses, ainsi que celui d'une concurrence accrue sur le marché de l'emploi constituent des dangers importants pour les étudiants ou les jeunes diplômés.

Si l'alternance est une « fausse bonne solution », il est néanmoins important de pouvoir répondre aux enjeux auxquels celle-ci entend répondre.

³ En référence au processus de Bologne, pour lequel l'enseignement doit être orienté de manière à satisfaire les besoins économiques.

En ce sens, la FEF appelle les autorités politiques non pas à proposer des dispositifs qui comportent des dangers, comme l'alternance, mais mettre en place une véritable politique d'emploi. C'est en effet en augmentant le nombre d'emplois, ou en partageant le travail entre tous, que les étudiants pourront faire jouer la concurrence entre les entreprises pour qu'elles les accueillent en suffisance, et ainsi les rassurer les étudiants par rapport à leurs perspectives de travail.

Elle réitère également ses appels à un refinancement public de l'enseignement, afin de permettre aux établissements de mener des politiques visant à améliorer la qualité pour tous (aide à la réussite, diminution du coût des études,...) et de permettre que la condition sociale, économique et culturelle de l'étudiant ne soit une entrave ni à son accès ni à sa réussite. Elle demande enfin le développement de modules favorisant l'esprit critique et la citoyenneté, pour atteindre des objectifs d'émancipation de l'enseignement.